

La France doit appliquer les décisions de la Cour Pénale Internationale !

Après 14 mois de massacres à Gaza, la Cour pénale internationale (CPI) a délivré le 21 novembre un mandat d'arrêt officiel à l'encontre du Premier ministre israélien Benyamin Netanyahou et de Yoav Gallant, son ancien ministre de la défense.

Ces mandats ont été émis pour « crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au moins du 8 octobre 2023 et au moins jusqu'au 20 mai 2024 ».

Il s'agit d'une incontestable première victoire pour tous les défenseurs du Droit international et un premier pas envers la justice pour le peuple palestinien mais le chemin à parcourir est encore long et la CPI n'a pas sa propre police.

C'est donc aux 124 Etats qui ont ratifié le traité de Rome d'exécuter ces mandats d'arrêt. Le Canada, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et l'Irlande annoncent qu'ils respecteront la décision de la CPI. Et le chef de la diplomatie de l'UE, Josep Borrell, a clairement indiqué que la décision de la Cour devait être respectée.

Dans un communiqué du Quai d'Orsay, **la France a invoqué le 27 novembre une "immunité" qui s'appliquerait au Premier ministre israélien** s'il était amené à venir sur le territoire français. Cette position, contraire aux principes et à la jurisprudence de la CPI, est **en totale contradiction avec les engagements de la France** pour l'application du Droit international. C'est d'une extrême gravité car elle dynamite le fondement d'une justice égale pour tous et décrédibilise la diplomatie française aux yeux du reste du monde. Le gouvernement français, comme l'Union Européenne, s'ils étaient cohérents, devraient prendre immédiatement toutes les mesures concrètes à leur disposition pour contraindre Israël à faire cesser immédiatement le génocide en cours à Gaza et la guerre au Liban, se conformer à la résolution de l'ONU du 18 septembre 2024 qui ordonne le retrait d'Israël des territoires occupés et à respecter le Droit du peuple palestinien à l'auto-détermination et son droit à vivre décemment, en paix et en sécurité sur ses propres terres.

- Cessez-le-feu immédiat et pérenne et levée du siège à Gaza.
- Fin de la colonisation, de l'occupation, de l'apartheid !
- Fin de l'impunité d'Israël : des sanctions maintenant !
- Embargo sur les livraisons d'armes, de munitions et de composants militaires vers Israël.
- Suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël.
- Droit du peuple palestinien à l'autodétermination et droit au retour des réfugiés palestiniens

Mobilisons-nous : soutien au peuple palestinien et solidarité avec le peuple libanais

Rejoignez les groupes locaux AFPS:



Evry Palestine contact@evrypalestine.org

L'Olivier AFPS Corbeil-Essonnes olivier.palestine.corbeil@gmail.com

